

L'assurance-vie au Luxembourg offre plus de sécurité qu'en France...

Par Jean-Pierre CORBEL

Au Préalable rappelons qu'un résident Français peut librement souscrire un contrat d'assurance-vie au Luxembourg, contrat d'une compagnie Française ou étrangère et qu'il sera soumis à la fiscalité de son pays de résidence, en l'occurrence la France, dans les mêmes conditions que s'il avait souscrit un contrat de Droit Français.

Les compagnies d'assurance luxembourgeoises sont tenues de déposer les actifs qu'elles détiennent, en représentation des primes versées et de leur valorisation par les souscripteurs, auprès d'une banque agréée par le Commissariat aux Assurances, l'organe officiel luxembourgeois de surveillance du secteur des assurances. **En cas de défaillance de l'assureur, le Commissariat aux Assurances a la possibilité de procéder au blocage des comptes pour protéger les droits des souscripteurs.**

Dans les faits, les actifs représentatifs des contrats d'assurance-vie sont déposés auprès de différentes banques dépositaires. **Ces actifs sont isolés des fonds propres de la Compagnie** et font l'objet d'une convention tripartite établie entre le Commissariat aux Assurances, la compagnie et la banque dépositaire. Ce cadre permet aux clients de bénéficier d'une sécurité renforcée; **les autorités de contrôle assurant que les actifs correspondant aux avoirs des clients leur seront restitués en cas d'éventuelles difficultés de la compagnie.**

La loi du 6 décembre 1991- Art 37 décide que les actifs représentatifs mobiliers doivent être déposés auprès d'un établissement agréé par le Commissariat aux conditions fixées par le règlement grand-ducal. Les titres de la dette publique luxembourgeoise, les obligations de communes et d'établissements publics ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises garanties par l'Etat sont admis pour leur valeur nominale. **Les autres actifs représentatifs sont admis pour la valeur à fixer par le Commissariat.** Les entreprises doivent tenir l'inventaire permanent des actifs représentatifs de chaque gestion distincte et **en communiquer au Commissariat la situation trimestrielle** dans les formes et délais fixés par le Commissariat.

L'article 39 de la même loi décide que **le souscripteur d'un contrat luxembourgeois est un créancier privilégié de premier rang en cas de défaillance de l'assureur.** L'ensemble des actifs représentatifs des provisions techniques constitue, par gestion distincte, un patrimoine affecté par privilège à la garantie du paiement :

1. Des obligations résultant de l'exécution des contrats d'assurance directe ;
2. Des restitutions, dommages-intérêts et frais encourus en vertu de la présente loi par les personnes indiquées à l'article 103 ;
3. Des amendes encourues en vertu de la présente loi par les entreprises d'assurances.

« En cas de faillite de la compagnie d'assurances, les actifs de cette dernière seraient affectés en priorité à la couverture des engagements d'assurance. Un privilège de l'Etat lui-même viendrait en second rang en ce qui concerne les actifs représentatifs ».

Le super privilège, au bénéfice du preneur d'assurance, lui permet de disposer d'une garantie supérieure par rapport à une compagnie française (dont le plafond est 70.000€).

Pour exemple, la compagnie La Mondiale, que nous avons interrogée, nous précise que :

« La contrepartie de nos engagements sur le Fonds général est déposée sur plusieurs comptes bancaires à Luxembourg dans le cadre d'une convention de dépôt. **Cette contrepartie est au moins égale voire supérieure aux provisions mathématiques des positions de nos clients, sous le Contrôle trimestriel du Commissariat aux Assurances.** Ces actifs étant protégés (les clients sont les premiers remboursés), ils permettent de couvrir les engagements quant au Capital et taux minimum garantis. Ces actifs conventionnés représentent plusieurs lignes de titres appartenant à la Mondiale. **Les titres déposés sur les comptes bancaires sont hors bilan de la banque. Les créanciers ne peuvent donc pas y prétendre** (a contrario des liquidités) »...